

Image not found or type unknown



Procédure en cas de liquidation

Par **fred90fra**, le **22/11/2009** à **15:56**

Bonjour, j'ai commandé il y a plus de 2 ans un véhicule chez un mandataire. La totalité du montant du véhicule a été versée sur un compte sous sequestre. Le mandataire est en liquidation judiciaire. A ce jour je n'ai ni le véhicule ni récupérer mon argent. Une procédure est en cours au tribunal de Strasbourg mais cela me semble très long et peu transparent. Mandataire français - Véhicule venant d'Espagne - Banque Allemande. Quelles sont les chances que je récupère mon argent ? Existe-t-il un autre moyen de récupérer l'argent ? Une procédure de ce genre est-elle longue à se résoudre ?